



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	14	5

**OBJET : 16-2 - CHEMIN DE LA PEYREGOUE - PROPRIETE CADASTREE BH 218 - LOTS 135 ET 35 - PROCEDURE DE VENTE DE GRE A GRE AU PROFIT DE MME CASAGRANDE ET M. SARMIENTO**

0 Original  
0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

397949

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie,  
Le **27 DEC. 2019**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **30 DEC. 2019**  
Par délégation du Maire,

La Directrice des Affaires Générales  
du Juridique et du Contentieux



L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019

Le vendredi 20 décembre 2019 à 15h00,  
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/12/2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VILLEMIN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

### Procurations :

M. Serge AMAR à M. Jacques GENTE,  
M. Audouin RAMBAUD à M. Eric DUPLAY,  
Mme Marina LONVIS à Mme Nathalie DEPETRIS,  
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN,  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,  
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET,  
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD,  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO,  
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE,  
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Sophie NASICA,  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,  
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC,  
M. Marc GERIOS à Mme Françoise THOMEL

**Absents :** M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.  
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Ville est propriétaire d'un appartement de type F2 d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> et d'un emplacement de parking portant les numéros de lot 35 et 135 dans une copropriété dénommée « PARC SAINT HONORE » sis 25 chemin de la Peyregoue, cadastré BH 218.

Cette propriété est entrée dans le patrimoine privé de la Commune suivant délibération du 29 juin 2017 approuvant le legs consenti par Monsieur Feu Honoré AMOURETTOU.

Ces lots sont occupés par Mme CASAGRANDE et M. SARMIENTO suivant bail d'habitation du 14 avril 1995 établi alors par le propriétaire Monsieur Feu AMOURETTOU. Ledit bail a été reconduit en 2019 par notre collectivité pour une période de 6 ans, soit jusqu'au 14 avril 2025.

Il n'y a pas d'intérêt à conserver ce bien dans le patrimoine de la Ville. Cette propriété ainsi léguée, peut, en l'absence de disposition testamentaire contraire du défunt, être proposée à la vente.

Bien que les conditions de mise en œuvre du droit de priorité d'acquisition des locataires ne s'appliquent pas (bail en cours et non arrivé à échéance dans le délai prévu par la loi), il est néanmoins proposé de céder l'appartement et la place de parking aux locataires en titre depuis plus de 25 ans au prix fixé par France Domaine soit 205 000 euros.

Par courrier du 4 novembre 2019 Mme CASAGRANDE et M. SARMIENTO ont accepté l'offre de 205 000 euros.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
**A l'unanimité,**

- **AUTORISE** la mise en vente de gré à gré des lots 35 et 135 de la copropriété « LE PARC SAINT HONORE » sis 25 chemin de la Peyregoue, cadastrée BH 218 ;

- **DIT** que les bénéficiaires de cette vente sont les locataires en titre, à savoir Mme CASAGRANDE et M. SARMIENTO ;

- **DIT** que le prix de la vente des lots 35 et 135 est fixé à 205 000 € conforme à l'avis rendu par France Domaine le 2 septembre 2019 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir et accomplir toutes les formalités de publication et de notification nécessaires en vue de la réalisation de cette opération.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.16-2 - CHEMIN DE LA PEYREGOUE - PROPRIETE CADASTREE BH 218 - LOTS 135 ET 35 - PROCEDURE DE VENTE DE GRE A GRE AU PROFIT DE MME CASAGRANDE ET M. SARMIENTO

**Date de transmission de l'acte :** 30/12/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/12/2019

**Numéro de l'acte :** lmc1734228A ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20191220-lmc1734228A-DE

**Date de décision :** 20/12/2019

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.2. Alienations